

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **5 avril 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **27**
Nombre de pouvoirs : **2**

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALJERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-044

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA) « 2023 » – MISE EN PLACE D' ACTIONS D' INFORMATION ET DE PREVENTION – AUTORISATION DE SOLLICITER LE SOUTIEN FINANCIER DE L' ETAT

Vu les orientations définies par le plan national de mobilisations contre les addictions et la feuille de route régionale de la Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 ;

Considérant la continuité de ces mêmes orientations pour 2023 ;

Considérant la volonté de valoriser dans le cadre de ce partenariat, au titre de l'année 2023, les actions d'accompagnement et de prévention spécifiques menées par l'Espace de Vie Sociale de la Civadière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter le soutien financier de l'Etat, à hauteur de 1 200,00 € ; et
- Signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20230412-DL20230412-044-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE